

**PLAINES DE JEUX COMMUNALES :  
RECRUTEMENT DES ANIMATEURS/TRICES  
Du 17 juillet au 11 août 2023**

Date limite pour remettre une candidature : **le 15 mars 2023**

A retourner avec la fiche de renseignements à :

Administration Communale – Madame BOULARD Mélanie

Place Albert 1<sup>er</sup>, 1 à 5580 ROCHEFORT

Renseignements : par mail de préférence : [melanie.boulard@rochefort.be](mailto:melanie.boulard@rochefort.be) - 084/374.198 (uniquement le mardi)

Formulaire téléchargeable sur le site de la ville : [www.rochefort.be](http://www.rochefort.be)

### Descriptif :

*Etre animateur aux plaines de jeux communales, c'est assurer l'encadrement, l'épanouissement des enfants répartis par groupes d'âge en leur proposant des activités ludiques, créatives, sportives diverses qui seront préparées à l'avance et en équipe. Les qualités requises pour ce travail d'étudiant sont le sens des responsabilités, la créativité, la coopération, la communication et surtout une bonne dose d'ENERGIE et de BONNE HUMEUR. ☺*

- Age minimum requis : 17 ans dans l'année 2023
- Périodes : **Du 17 juillet au 11 août 2023** (la disponibilité pour 2 semaines consécutives est un atout)
- Horaire : 09h00 - 17h00 ou 8h00 - 16h00
- Rémunération journalière brute :
  - **10 €/heure** : Accueillantes extra-scolaires / professionnels de l'enfance diplômés du supérieur/ animateurs brevetés ou assimilés et ayant au minimum deux années d'expérience aux plaines de Rochefort.
  - **9 €/heure** : Animateurs brevetés ou assimilés comme tel par l'ONE / animateur en deuxième année de formation animateur Centre de Vacances /étudiant en dernière année de secondaire dans une option à orientation sociale -pédagogique-animation.
  - **7,70 €/heure** : étudiants non-brevetés, non-assimilés.
  - Pour tous les animateurs : perception d'un titre - repas de 6 euros par 7h36 de prestation (1,10 euros de quote-part personnelle)
  - Deux jours de préparation **obligatoires** rémunérés sous statut bénévole soit 25 €/jour.  
La Farandole : jeudi 29.06.2023 et 30.06.2023 de 9h00 à 16h00  
Gamedella : à préciser

### Conditions d'engagement :

- Fournir la preuve de l'expérience dans l'animation (diplôme, études en cours, brevet d'animateur centre de vacances, travail d'étudiant dans le domaine de l'animation, ...)
- Fournir un extrait de casier judiciaire récent de modèle 2 (obligatoire) disponible sur simple demande au service Population.

### Conditions pour obtenir les tarifs majorés – A joindre obligatoirement :

Fournir en même temps que la fiche de renseignements :

- Le brevet d'animateur en Centre de Vacances ou tout autre document permettant une assimilation au brevet d'animateur en Centre de Vacances
- Le diplôme qualifiant dans le domaine de l'Enfance, de la pédagogie (Educateur A 1 ou A2, techniques d'animation, instituteur maternelle ou primaire, puéricultrice, professeur de sport,...)
- Preuve d'inscription scolaire en dernière année option animation/puériculture/éducateur A2, ...

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**  
**ANIMATEUR/TRICE – ETE 2023**  
**!! A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES !!**

<b>NOM ET PRENOM</b>	
<b>ADRESSE</b> (Priorité sera donnée aux étudiants domiciliés à Rochefort)	
<b>GSM</b>	
<b>E-MAIL</b>	
<b>DATE DE NAISSANCE</b>	
<b>Numéro de registre national</b> (NN : 11 chiffres au verso de la carte d'identité)	
<b>Numéro de compte bancaire et nom du titulaire du compte</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etudes (intitulé et année en cours)</li> <li>▪ Formation complémentaire</li> <li>▪ Expériences dans l'animation (Où, combien de temps, quelle année)</li> </ul> <p><b>!!! FOURNIR PREUVES !!!</b></p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<b>Lieu de plaine souhaité</b>	ROCHEFORT – JEMELLE – HAN SUR LESSE
<b>Périodes souhaitées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="radio"/> DU 17/07/2023 AU 20/07/2023</li> <li><input type="radio"/> DU 24/07/2023 AU 28/07/2023</li> <li><input type="radio"/> DU 31/07/2023 AU 04/08/2023</li> <li><input type="radio"/> DU 07/08/2023 AU 11/08/2023</li> </ul>
<b>Autre contrat d'animateur (article 27) dans l'année civile ?</b>	Si oui pour quel employeur et combien de jours ? (max 300 heures par an et 190 heures sur juillet/août et septembre 2023)

Date et signature du candidat : .....

Pour les étudiants de moins de 18 ans, signature d'un des parents avec la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

.....

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT**

- ✓ Un extrait du casier judiciaire récent de Modèle 2
- ✓ Une copie du diplôme, brevet animateur, inscription scolaire repris en page 1